



Accusé de réception en préfecture  
87-228708517-20260106-48630-DE-1-1  
Date de télétransmission : 07/01/2026  
Date de réception préfecture : 07/01/2026  
Date de publication : 07/01/2026

## DELIBERATION

N° CP\_2026\_01\_007

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 6 JANVIER 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

---

SERVICE : DGA Solidarités territoriales

---

### OBJET : Désignation du Directeur de CHEOPS 87

---

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; M. OSTROWSKI, excusé, a donné délégation de vote à M. MIGUEL.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Afin d'assurer l'administration et la représentation légale du Centre d'hébergement et d'éducation des organismes professionnels et sportifs de la Haute-Vienne (CHEOPS 87), il est proposé de désigner le directeur de cet Etablissement public industriel et commercial (EPIC) départemental.

## **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

## **RAPPORT**

Le directeur de CHEOPS 87 doit être désigné par le Conseil départemental ou sa Commission permanente, sur proposition du Président du Conseil départemental. Il est ensuite nommé par le Président du Conseil d'administration.

Suite à l'intérim déjà assuré sur la fonction par Monsieur Jean-Michel DUBRASQUET, il est proposé sa nomination en qualité de Directeur de CHEOPS 87.

## **DECISION**

Vu les articles L. 2221-10 et R. 2221-21 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 des statuts de la régie de CHEOPS 87 ;

Considérant la proposition du Président du Conseil départemental de désigner Monsieur Jean-Michel DUBRASQUET en qualité de directeur de CHEOPS 87 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de désigner Monsieur Jean-Michel DUBRASQUET en qualité de directeur de CHEOPS 87.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI (délégation de vote à M. MIGUEL), M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur général des services

Franck PERRACHON

Accusé de réception en préfecture  
87-228708517-20260106-48630-DE-1-1  
Date de télétransmission : 07/01/2026  
Date de réception préfecture : 07/01/2026  
Date de publication : 07/01/2026